

## LES FUSÉES MISTRAL

Quand, en 1989, la France a vendu des fusées **Mistral**, fabriquées par Matra, au Congo en faillite, pays qui n'avait ni besoin de missiles sol-air, ni les moyens de les payer, avec évidemment toutes les autorisations administratives nécessaires et visas des commissions ad hoc, on n'a pas mal ri jaune dans les services du ministère de la Défense nationale. Tout aurait été comme sur des roulettes si **Pierre** Lethier, ancien de la DGSE, reconverti dans les ventes d'armes, avait été payé de sa commission. Pour se venger, il a craché dans la soupe et mis les pieds dans le plat en dénonçant l'affaire aux médias et au procureur, provoquant l'arrestation d'un de mes clients, honnête commerçant qui coucha le soir même à la Santé. C'était une affaire d'État dans laquelle personne n'était évidemment responsable sauf mon lampiste, que tous tenaient pour la cheville ouvrière de cette vente au Congo-Brazzaville alors que tout le monde savait que ces missiles ultra sophistiqués étaient destinés à l'Afrique du Sud, alors frappée d'embargo pour cause d'apartheid. Une fois mon client libéré, je demandai au juge d'ordonner toutes sortes d'enquêtes qu'il n'ordonna pas, se contentant de laisser le dossier pourrir lentement. Après de longs mois, mon client fut renvoyé seul devant le tribunal correctionnel mais, peu avant l'audience, j'obtins du gouvernement congolais, avec lequel j'avais quelques accointances, qu'il se désiste de sa constitution de partie civile et retire la plainte qu'il n'avait déposée que pour être du côté des honnêtes gens. À l'audience du tribunal correctionnel, le procureur de la République, privé de partie civile, requit la relaxe de mon client, à laquelle je ne me suis évidemment pas opposé. L'affaire s'acheva ainsi sans bruit, à la satisfaction du chef de l'État congolais, si ravi de mon action qu'il me convoqua à Brazzaville pour me consulter au sujet d'un important dossier. C'est ce qu'on appelait autrefois les tribunaux comiques.